



ALSACE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN crèche familiale
PAYS DE SAVERNE

Dépistage des troubles visuels

**Madame Meyer
Orthoptiste de P.M.I.**

interviendra

le lundi 25 et mardi 26 octobre 2021
ce dépistage concerne les enfants nés en 2020 et 2019



www.bas-rhin.fr

Information aux parents

Déroulement d'un examen de dépistage :

- Examen de l'acuité visuelle (images présentées à 2,5m),
 - Recherche d'une déviation visuelle (strabisme)
 - Evaluation de la vision stéréoscopique (relief)
 - Recherche d'une amétropie (hypermétrie – myopie – astigmatisme)
- Ce dépistage réfractif est fait à 1m de distance à l'aide de l'analyseur de vision binoculaire 2WIN, qui ressemble à un appareil photo. En cas de trop forte luminosité, l'examen n'est pas possible.

Attention: le dépistage visuel n'est pas et ne remplace pas un examen ophtalmologique. Il ne permet pas de vérifier la correction optique des enfants déjà porteurs de lunettes.